

ASSEMBLÉE NATIONALE

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 237)

AMENDEMENT

N ° AS224

présenté par

M. Ratenon, Mme Fiat, M. Quatennens, Mme Taurine, M. Ruffin, Mme Rubin, Mme Ressiguiér,
M. Prud'homme, Mme Panot, Mme Obono, M. Mélenchon, M. Larive, M. Lachaud, M. Corbière,
M. Coquerel, M. Bernalicis et Mme Autain

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.